

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2014

Convoqué le 29 octobre 2014, le Conseil Municipal de HERRLISHEIM-PRES-COLMAR s'est réuni lundi, le 3 novembre 2014 à 19h00, Salle Pierre Buscheck, sous la présidence du Maire, Gérard HIRTZ.

Etaient présents :

Gérard HIRTZ, Laurent WINKELMULLER, Micheline RITTER, Jérôme BAUER, Marie GUILLON, Hugues BANNWARTH, Rosa DAMBREVILLE, Laurent DI STEFANO, Joël ERNST, Bruno FREYDRICH, Véronique FUCHS PAGNONCELLI, Frédéric FURSTENBERGER, Rachel GROSSETETE, Marie Rose HEYBERGER, Alexandra PELLICIA, Sonia UNTEREINER et Anita ZIMMERMANN.

Excusés : Nathan GRIMME et Stéphane JUNGBLUT

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2014
3. Informations légales
4. Tableau des effectifs
5. Voirie communale : actualisation
6. Rue du Stauffen : approbation du plan d'alignement
7. Plan communal de sauvegarde : validation
8. Aire de déchets verts : convention de partenariat avec la CAC
9. Décisions modificatives n° 4
10. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Mlle Catherine KOHSER, secrétaire de mairie, est nommée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2014

Le compte-rendu de la séance du 30 septembre 2014 a été adressé aux membres du Conseil municipal dans le délai requis. Il est approuvé sans réserve.

3. Informations légales

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la délégation permanente qui lui a été accordée, il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune pour les biens cadastrés :

- Section 38, parcelle n° 212/48 (Rue de Marbach)
- Section 37, parcelle n° 71 (26 rue de la Gare)
- Section 49, parcelle n° 165/9 (Heilig Kreuzgaerten ou impasse des Roseaux)

4. Tableau des effectifs

Le Maire présente le tableau des effectifs tel qu'il existe aujourd'hui et les évolutions qui pourraient y être apportées, après avis du Comité technique paritaire du Centre de gestion sur les suppressions de poste.

FILIERE ADMINISTRATIVE :

CADRES D'EMPLOIS	grades	Nombre de postes créés	Propositions
Attaché territorial	Attaché	1	1
Rédacteur territorial	Rédacteur	1	0
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	1
	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	3 (dont 2 TNC à 20h et 24h)	2 (TNC à 20h et 24h)
TOTAL		6	4

FILIERE TECHNIQUE :

CADRES D'EMPLOIS	grades	Nombre de postes créés	Propositions
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	1	1
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	1
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	0
	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	2	0
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	5 (dont 1 TNC à 27h)	4 (TC)
TOTAL		10	6

FILIERE MEDICO-SOCIALE :

CADRES D'EMPLOIS	grades	Nombre de postes créés	Propositions
ATSEM	Agent spécialisé	2 (dont 1 TNC à 89,59 %)	1 (TC)
Agent social	Agent social de 2 ^{ème} classe	2 (dont 1 TNC)	2 TNC (24 h)
TOTAL		4	3

Autres postes non permanents : 2 agents techniques et un agent exerçant les missions d'ATSEM

Le Maire propose de créer un poste d'agent social de 2^{ème} classe à temps non complet (24 heures / semaine) et de supprimer, après avis du CTP, le poste d'agent social de 2^{ème} classe à temps plein.

Tous les autres postes créés depuis des décennies pourront être supprimés, notamment : agent de bureau dactylographe, ouvrier professionnel, agents de service mairie et école maternelle, secrétaire de Mairie, ...

Un prochain Conseil municipal devra valider le tableau des effectifs actualisés, après avis du CTP.

Le Conseil municipal prend acte du tableau des effectifs et des propositions d'évolution comme indiqués ci-dessus et autorise le Maire (ou son représentant) à signer tout document y afférant.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création du poste d'agent social de 2^{ème} classe à temps non complet (24 heures / semaine).

5. Voirie communale : actualisation

Par délibération du 5 juin 2013, le Conseil municipal avait décidé le classement de l'Allée du Printemps, créée dans le cadre de l'aménagement des abords des écoles (118 mètres), dans le domaine public routier communal.

Il convient aujourd'hui d'actualiser la longueur de la voirie communale, notamment dans le cadre de la répartition de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) 2015. En effet, l'article L 2334-22 du CGCT précise que, pour 30 % de son montant, la seconde fraction de la dotation de solidarité rurale est répartie proportionnellement à la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

Celle-ci est portée à 9 973 mètres, conformément au tableau joint à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette nouvelle longueur voirie.

6. Rue du Stauffen : approbation du plan d'alignement

Le maire rappelle que les travaux de viabilisation de la rue du Stauffen ont été réalisés par un lotisseur dans les années 1995-2000. Des procès verbaux d'arpentage ont été établis en juillet 1994 et mars 1995 afin de délimiter les parcelles qui constitueront la rue.

Il est proposé aujourd'hui d'approuver le plan d'alignement, tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de la procédure de transfert d'office des parcelles 439 et 443 (section 39), engagée lors de la séance du 30 septembre dernier, M. Gilbert MOSER est désigné Commissaire enquêteur. Les dates de l'enquête publique seront précisées prochainement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le plan d'alignement de la rue du Stauffen.

7. Plan communal de sauvegarde : validation

Le Maire informe les membres du Conseil que la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (et son décret d'application du 13 septembre 2005) vient renforcer et préciser le rôle du Maire en cas de crise majeure et rend obligatoire l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce plan regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Conformément à l'article L2212 relatif aux pouvoirs de police du Maire, le PCS fait l'objet d'un arrêté municipal pour son entrée en vigueur.

La CAC avait fait un groupement de commandes pour ses communes membres en fin 2012 et a financé la réalisation de ces plans communaux de sauvegarde.

Après avoir pris connaissance du document et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **approuve le Plan Communal de Sauvegarde (version octobre 2014),**
- **dit qu'il est consultable en Mairie et fera l'objet d'une communication adaptée.**

8. Aire de déchets verts : convention de partenariat avec la CAC

Une convention de partenariat a été établie entre la commune de Herrlisheim-près-Colmar et la communauté d'agglomération de Colmar (CAC) afin d'encadrer le fonctionnement du nouveau site expérimental dédié au stockage et au broyage des déchets verts sur le parking de la Gare.

La convention est signée pour un an à compter de la date de mise en route de la plateforme, soit le 8 septembre 2014. A l'issue de cette année de fonctionnement, un bilan sera dressé pour envisager une suite à l'opération.

La convention précise le rôle de la commune (gestion du site, broyage, ...) et de la CAC (prise en charge des frais d'investissement et du traitement des déchets) pour cette opération.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal

- **approuve la convention de partenariat entre la commune et la CAC pour l'aire de déchets verts,**
- **autorise le Maire (ou son représentant) à signer la convention et tout document y afférant,**
- **charge le Maire de solliciter auprès de la CAC le remboursement des frais d'investissement.**

9. Décisions modificatives n° 4

Le Maire explique que des décisions modificatives sont nécessaires en section d'Investissement. En effet, aucun crédit n'avait été prévu pour l'opération 20121 « Aménagement de trottoirs RDI » au BP 2014. Or, les factures correspondant au solde du marché notifié en juin 2013 viennent d'arriver. Il est proposé de prendre les crédits nécessaires sur l'opération 20132 (compte 2315).

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article – Opération	Montant	Article – Opération	Montant
2315- Aménagement de trottoirs RDI (opération 20121)	11 476,25 €	2315- Atelier communal (opération 20132)	11 476,25 €
TOTAL	11 476,25 €	TOTAL	11 476,25 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives exposées ci-dessus.

10. Divers

Devant la très nette recrudescence des cambriolages, le Maire a contacté les gendarmes. Une surveillance accrue a été mise en place par la Brigade de Wintzenheim et la compagnie de Colmar a renforcé le secteur. Il demande aux habitants de prendre leurs dispositions et de faire remonter, sans attendre, les informations à la gendarmerie (17). Une nouvelle réunion d'information sera organisée par les gendarmes de la Brigade de Wintzenheim.

Aire de déchets verts : à compter du 1^{er} décembre 2014, l'aire sera ouverte les lundis, mercredis et samedis de 15h00 à 16h00.

Signalétique dans la commune : une réunion de présentation du projet s'est tenue le 24 septembre avec les artisans, commerçants, viticulteurs et restaurateurs. Il s'agit d'harmoniser les panneaux et de les installer aux endroits stratégiques. Les bons de commande doivent être retournés pour le 15/11/2014.

Des bennes supplémentaires ont été installées sur le parking de la Mairie : 2 bennes pour le papier – plastique + 1 poubelle pour les autres déchets, financées par la CAC.

Le temps de travail des 2 ATSEM a été partagé entre les 3 classes de maternelle (dont GS / CP bilingue). Cette nouvelle organisation, mise en place par la directrice de l'école, semble satisfaire tout le monde.

Exposition des Talents Locaux : le bilan est très positif. L'opération pourrait être renouvelée tous les 2 ans.

Journée citoyenne : la 1^{ère} réunion s'est tenue le 6 octobre. La démarche a été présentée et des idées de chantier ont été soumises. Une nouvelle réunion se tiendra en janvier.

Révision PLU : l'avis d'appel public à la concurrence pour choisir le bureau d'études chargé de la révision du PLU sera publié cette semaine dans L'Alsace. La date limite de retour des offres a été fixée au 19 novembre.

La Comédie de l'Est se produira le dimanche 16 novembre à 17h00 et la conférence sur le Tadjikistan aura lieu le 17 novembre à 19h30, salle St Michel.

Fin de la séance à 19h55